

## Objectif

**A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :**

- Décliner la réglementation DT-DICT et le guide technique.
- Décrire le déroulement d'un chantier et les règles d'intervention à proximité des réseaux.
- Mettre en œuvre les connaissances acquises lors du passage de l'examen AIPR.

**Public visé :**

- 👉 Toute personne impliquée dans la conception de projet de travaux, l'encadrement ou l'exécution de travaux.

## Programme

- 👉 **Les principes fondamentaux** (cadre juridique, termes utilisés, intervenants),
- 👉 **Le projet de chantiers** (déclaration de projet de travaux DT, clauses dans les marchés et DCE, clauses techniques et financières),
- 👉 **Avant l'exécution des chantiers** (déclaration d'intention de commencement de travaux DICT),
- 👉 **Au cours de l'exécution des chantiers** (déroulement, arrêt du chantier, endommagement des réseaux, comportement en cas d'urgence, travaux sans tranchées),
- 👉 **L'examen AIPR - QCM**

**Dates: 25 septembre - 27 novembre**

**Cout: 192 euros ht - 230,40 euros ttc**



### A votre écoute:

**Audrey Signorelli - Conseillère Formation**

Contact : [formation@capeb10.fr](mailto:formation@capeb10.fr) - 03 25 76 27 80



Entreprise : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° de Siret : ..... NAFA : .....

Port : ..... Email: .....

Dates:  25 septembre  27 novembre

## PARTICIPANTS

*Bulletin à retourner à CAPEB AUBE, accompagné  
d'un chèque à l'ordre de l'organisme  
du montant TTC.*

Nom	Prénom	Statut : Chef d'Entreprise, Gérant-salarié, Salarié, Conjoint	Dépend de : FAFCEA, CONSTRUCTYS-11 / +11, Autre

NON SALARIÉ(es) : Nouvelles règles de prise en charge pour la formation des GERANTS et CONJOINT(es)  
 Collaborateurs(trices) NON salarié(es): Limitation à 2 formations par an.(50h maxi de formation pour l'année 2020 à 25€/heure) . Fournir une attestation URSSAF lors de l'inscription d'un CHEF d'ENTREPRISE.

*Je certifie ne pas avoir suivi d'heures de formation depuis le début de l'année (50 heures max).*

*Je joins une attestation URSSAF justifiant du paiement de la contribution formation.*

SALARIÉ(es): Prise en charge des formations à hauteur de 30€/ heure pour toutes les formations éligibles dans la limite du budget annuel de l'entreprise (consultez Constructys). + indemnisation des salaires.

*J'ai déjà créé mon Compte E-GESTION Constructys:*

**mes codes d'accès sont**

.....  
*Je n'ai pas encore créé mon Compte E-GESTION Constructys*

Cachet de l'entreprise et signature

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_